



Conseil économique et social

Distr. générale
13 mai 2016
Français
Original : anglais

**Forum politique de haut niveau
pour le développement durable**
Organisé sous les auspices du Conseil
économique et social
11-20 juillet 2016

Contribution du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable au Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de transmettre ci-joint la contribution du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, comme il a été décidé à la troisième session du Forum Asie-Pacifique, organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Bangkok, du 3 au 5 avril 2016.



Rapport du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable sur sa troisième session

[Original : anglais, chinois, français et russe]

Résumé

La troisième session du Forum Asie-Pacifique 2016 pour le développement durable s'est tenue du 3 au 5 avril 2016. Les participants ont examiné les priorités régionales pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, en s'intéressant en particulier aux vulnérabilités sociales et au rôle que pourraient jouer les données et les outils pour appuyer le développement durable; abordé le rôle de l'innovation scientifique et technique en matière de développement durable et les conditions nécessaires à cet égard; et attiré l'attention sur les centres urbains et le rôle des dirigeants locaux et de la participation citoyenne.

Conformément aux instructions données à la deuxième session du Forum, tenue en 2015, les participants sont convenus des éléments clefs d'une feuille de route régionale et ont proposé de définir la forme, les fonctions et les modalités du Forum de manière à lui permettre ce qui suit : a) apporter une aide aux pays, notamment à ceux ayant des besoins particuliers, y compris par le renforcement de leurs capacités de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030; b) présenter un point de vue régional sur la mise en œuvre du programme de développement durable en identifiant les tendances régionales, ainsi qu'en unifiant et en mettant en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés; et c) appuyer le suivi et l'examen des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable au niveau régional.

1. La troisième session du Forum Asie-Pacifique 2016 pour le développement durable, organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), s'est tenue à Bangkok du 3 au 5 avril 2016.
2. Elle a rassemblé plus de 420 participants, dont des représentants de gouvernements, des organisations de la société civile, des organismes des Nations Unies et autres organisations internationales, ainsi que d'autres entités.
3. Des représentants des États membres ci-après ont participé au Forum : Afghanistan, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu et Viet Nam. Était également représenté en qualité d'observateur un État non membre (Suisse).
4. Des observations sur les résultats de la deuxième session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et sur les points de vue de la région Asie-Pacifique sur le processus mondial ont été formulées par son Président, M. Siaso 'Ofakivahafolau Sovaleni, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'environnement des Tonga.
5. Une déclaration de bienvenue a été prononcée par la Secrétaire exécutive de la CESAP.
6. M. Don Pramudwinai, Ministre thaïlandais des affaires étrangères, a prononcé une déclaration au nom de son gouvernement.
7. Des déclarations ont été prononcées par M^{me} Mai Naomi Thang et M. Sanjeet Aggarwal, représentants des jeunes, sur les points de vue des jeunes, et par M. Hironori Hamanaka, Président du Conseil d'administration de l'Institut des stratégies environnementales mondiales.
8. Le Forum a élu les membres du Bureau suivants :
 - a) Président :
M. Gamini Jayawickrama Perera (Sri Lanka)
 - b) Vice-Présidents :
M. Yuba Raj Khatiwada (Népal)
M. Ahsan Iqbal (Pakistan)
M. Battserreg Namdag (Mongolie)
M. Emmanuel F. Esguerra (Philippines)
M. Pichet Durongkaveroj (Thaïlande)
M. Constâncio da Conceição Pinto (Timor-Leste)
M. S. B. Dissanayake (Sri Lanka)
 - c) Rapporteur :
M. Tuon Thavrak (Cambodge)

9. Le Forum a adopté l'ordre du jour suivant :
 1. Ouverture de la session.
 2. Élection du Bureau.
 3. Adoption de l'ordre du jour.
 4. Priorités régionales pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique.
 5. Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030; forme et fonction du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, et son processus de suivi et d'examen.
 6. Science, technologie et innovation pour le développement durable.
 7. Faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables : priorités et opportunités régionales.
 8. Questions diverses.
 9. Examen et adoption du projet de rapport du Forum.
 10. Clôture de la session.
10. Le présent rapport a été adopté le 5 avril 2016 par le Forum. Le résumé du Président sur les priorités régionales pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique figure en annexe.
11. Le Forum a été informé des discussions de la réunion préparatoire des hauts responsables sur la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique ainsi que sur la forme et la fonction du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, qui s'est tenue le 2 avril 2016.
12. Le Forum a également été informé des résultats du Forum Asie-Pacifique de la société civile pour le développement durable, qui a été organisé par la CESAP en collaboration avec le Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement et d'autres organisations de la société civile au nom du Mécanisme régional Asie-Pacifique de participation des organisations de la société civile, ainsi que le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, qui s'est tenu à Bangkok du 31 mars au 2 avril 2016.
13. Des manifestations connexes se sont tenues sur les examens nationaux volontaires, ainsi que sur les objectifs de développement durable 6 et 10.
14. Une manifestation spéciale intitulée « Partenariat mondial pour les données du développement durable » a été organisée. Des manifestations parallèles intitulées « Partenariats pour l'accroissement des connaissances : le monde universitaire et la plateforme de la connaissance du système des Nations Unies pour la réalisation des objectifs de développement durable »; « La réalisation de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes : transformer les économies et réaliser le Programme 2030 »; et « Sommes-nous prêts à bâtir des sociétés inclusives et participatives? » se sont tenues. Le rapport conjoint de la CESAP, du Programme

des Nations Unies pour l'environnement, de l'Université des Nations Unies et de l'Institut des stratégies environnementales mondiales, intitulé *Transformations for Sustainable Development: Promoting Environmental Sustainability in Asia and the Pacific*, a par ailleurs été présenté officiellement.

15. Conformément à l'accord conclu à la deuxième session du Forum en 2015 suivant lequel la forme, la fonction et les modalités du Forum devraient faire l'objet d'une décision à sa troisième session au moyen d'un processus consultatif intergouvernemental, les États membres ont recommandé ce qui suit :

a) Sachant que la forme, les fonctions et les modalités du Forum devront être définies selon les décisions prises par le forum politique de haut niveau pour le développement durable, et sans préjuger de ces décisions, et qu'elles ne devront pas, compte tenu des incidences budgétaires des décisions que prendront les États membres, alourdir la charge que représente pour les États membres l'établissement de rapports, ni le budget et le coût de fonctionnement de la CESAP, le Forum pourra servir de plateforme régionale pour :

i) Apporter son aide aux pays, notamment à ceux ayant des besoins particuliers, y compris par le renforcement de leurs capacités de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

ii) Présenter un point de vue régional sur la mise en œuvre du programme de développement durable en identifiant les tendances régionales, ainsi qu'en unifiant et en mettant en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés, compte tenu des contributions des autres organismes du système des Nations Unies au niveau régional, des autres organisations régionales et sous-régionales et des parties prenantes;

iii) Appuyer le suivi et l'examen des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable au niveau régional. Les modalités de mise en œuvre seront décidées après accord à l'Assemblée générale et feront ultérieurement l'objet d'un examen;

b) Le Forum pourra être convoqué chaque année en tant que forum intergouvernemental inclusif préparatoire au forum politique de haut niveau, et le thème du Forum devra s'inscrire dans la ligne de celui du forum politique de haut niveau;

c) Le format actuel, y compris l'élection du Bureau et des vice-présidents de la session, pourra être maintenu, en particulier en offrant un espace à la participation multipartite en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en consultation si nécessaire avec les États membres;

d) Les résultats du Forum se présenteront sous la forme d'un rapport assorti d'un résumé du président figurant en annexe;

e) En tant que plateforme intergouvernementale inclusive faisant partie intégrante de l'appareil de conférence de la CESAP, le Forum :

i) Pourra voir son rapport officiel présenté par le président ou rapporteur du Forum devant la Commission, assorti d'un résumé du président en annexe;

ii) Pourra bénéficier des apports des comités de la CESAP et autres parties prenantes;

- iii) Mettra à profit le Comité consultatif des représentants permanents de la CESAP en tant que moyen de consultation des gouvernements entre les sessions;
- f) Des réunions préparatoires de parties prenantes pourront être convoquées, dans les limites des ressources disponibles;
- g) Les aspects procéduraux du Forum pourront d'une manière générale s'inspirer de ce qui suit :
 - i) Le Forum, y compris la participation des parties prenantes, respectera les règles de procédure de la Commission ainsi que les modalités du forum politique de haut niveau sous les auspices du Conseil économique et social tant qu'aucune incompatibilité ne sera observée entre elles;
 - ii) Durant chaque session, un membre du Bureau de la session précédente pourra faire rapport sur les discussions tenues lors du forum politique de haut niveau réuni dans l'intervalle et sur les conclusions de la précédente session du Forum;
 - h) La conduite du Forum doit éviter de faire double emploi avec les autres plateformes et forums régionaux. Dans un souci d'efficacité et si nécessaire, il est proposé que le Forum soit convoqué en coordination ou en collaboration avec d'autres forums et plateformes;
 - i) La forme, la fonction et les modalités du Forum seront modifiées/arrêtées en 2016 et en 2017, en tenant compte des apports du forum politique de haut niveau concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et ensuite périodiquement par les États membres, et seront ajustées selon qu'il conviendra.

16. Conformément à l'accord conclu à la deuxième session du Forum en 2015, suivant lequel la troisième session devrait engager le processus d'élaboration d'une feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030, les États membres ont suggéré d'élaborer une feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et défini les points suivants en tant que fondements de l'élaboration et de la mise en œuvre de la feuille de route.

A. Objectifs et portée de la feuille de route

- a) Cette feuille de route a pour objet de faire en sorte que les membres et membres associés de la CESAP coopèrent au niveau régional, en s'inspirant de l'ensemble des principes réaffirmés et convenus dans le Programme 2030, à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, tel qu'il est prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/1 et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.
- b) La feuille de route mettra notamment l'accent sur l'appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les autres pays ayant des besoins particuliers, tout en maintenant le caractère universel du Programme 2030, en tenant compte des différentes réalités, capacités et niveaux

de développement des pays, en respectant les priorités des politiques et l'espace qui leur est réservé, tout en continuant de s'inscrire dans la ligne des règles et engagements internationaux pertinents, et sans créer pour les Gouvernements de nouvelles obligations en matière d'établissement de rapports.

c) Les États membres doivent identifier les domaines de coopération et de mise en œuvre prioritaires du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, en s'attachant notamment aux moyens pratiques de mise en œuvre permettant de réaliser les objectifs de développement durable.

d) Les États membres ont noté l'appui apporté par le secrétariat, dans les limites de ses mandats et ressources, pour :

i) Faciliter les discussions entre les États membres dans la perspective de la session en 2017, en mettant à profit l'appareil de conférence de la CESAP et en exploitant pleinement les réunions planifiées pour 2016 et 2017, y compris la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, ainsi que les réunions de groupes d'experts et autres réunions et activités existantes prévues dans le cadre du programme de travail de la Commission pour 2016-2017;

ii) Promouvoir la participation multipartite en favorisant l'apport de contributions et de vues par les diverses parties prenantes si nécessaire;

iii) Mobiliser l'appui, entre autres sources, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en tirant parti du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique;

iv) Entreprendre une évaluation des besoins et une analyse des lacunes.

B. Calendrier et étapes

a) Les États membres prévoient de poursuivre les consultations pour définir les domaines d'action prioritaires, en se fondant sur le calendrier provisoire ci-après, qui devra s'inscrire dans le cadre du débat mondial sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et établir avec lui des synergies :

2016-2017 : bilan

- Une évaluation des besoins et une analyse des lacunes seront menées par le secrétariat en consultation avec les États membres si nécessaire.

2018-2030 : mise en œuvre

- Les domaines de coopération qui ont été identifiés seront mis en œuvre.

b) Les États membres pourront poursuivre les consultations et discussions concernant tous domaines particuliers de coopération possibles pour la mise en œuvre de la feuille de route, si nécessaire.

c) Les États membres pourront revoir le calendrier ci-dessus et l'ensemble des étapes selon les besoins à tout moment dans le cadre du processus d'évaluation et de mise à jour de la feuille de route.

17. Le Forum a conclu que le présent rapport, y compris son annexe, devrait être porté à l'attention de la Commission à sa soixante-douzième session, qui se tiendra du 15 au 19 mai 2016, et à celle des dialogues tenus à l'échelon mondial sur le développement durable, notamment la quatrième session du forum politique de haut niveau convoqué sous les auspices du Conseil économique et social du 11 au 15 juillet 2016 au Siège des Nations Unies sur le thème « Garantir qu'il n'y aura pas de laissés-pour-compte du développement durable ».

Annexe

Résumé du Président sur les débats du Forum Asie-Pacifique 2016 pour le développement durable

1. La troisième session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable a été la première réunion régionale tenue après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en septembre 2015, tant dans la région Asie-Pacifique que dans les autres régions, et a contribué à définir les mesures à prendre pour mettre en œuvre le Programme 2030. Lors de cette réunion de trois jours, les participants ont débattu des priorités pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique. Ils se sont intéressés à la question des vulnérabilités sociales et ont souligné l'importance des données ainsi que la nécessité d'analyser les objectifs de développement durable de manière systématique. Ils ont étudié les moyens de tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation pour intégrer les trois dimensions du développement durable et reconnu qu'il importait de faire en sorte que les villes de la région soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables. Des propositions concernant la forme, la fonction et les modalités du Forum ont été présentées, conformément au mandat arrêté à la deuxième réunion du Forum, et les États membres ont formulé des recommandations à ce sujet. Le processus d'élaboration d'une feuille de route régionale a été engagé, et les éléments fondateurs de la feuille de route ont été définis.

I. Séance 1. Priorités régionales de mise en œuvre : aperçu général

2. Lors de la séance 1, une concertation régionale sur les priorités concernant la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique a été engagée et une évaluation préliminaire de l'état d'avancement des objectifs de développement durable a été présentée. Les participants ont étudié les grandes tendances dans la région qui avaient une incidence sur les besoins et les capacités des différents pays, ainsi que sur leurs résultats en matière de développement, et ils ont mis en évidence les actions prioritaires à mener à l'échelle régionale destinées à aider les administrations nationales.

3. La séance a été présidée par M. Yuba Raj Khatriwada, Vice-Président de la Commission de planification nationale du Népal, et animée par M. Jonas Leones, Sous-Secrétaire pour l'environnement et les questions environnementales internationales du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles des Philippines. Ont participé aux débats M. Battserreg Namdag, Ministre de l'environnement, du développement vert et du tourisme de la Mongolie; M. Gamini Jayawickrama Perera, Ministre du développement durable et de la flore et la faune sauvages de Sri Lanka; M. Constâncio da Conceição Pinto, Ministre du commerce, de l'industrie et de l'environnement du Timor-Leste; M. Ilyosiddin Kamolitdinov, Ministre adjoint de l'économie du Tadjikistan; et M. Saber Hossain Chowdhury, parlementaire et Président de l'Union interparlementaire.

4. Après la déclaration liminaire du Président, la Secrétaire exécutive a ouvert la séance en évoquant les grandes tendances qui se dessinent dans la région et en décrivant les domaines dans lesquels le secrétariat devait œuvrer en priorité pour aider les États membres à faire en sorte que la région s'engage sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable dans les meilleurs délais.

5. Le modérateur a ensuite attiré l'attention sur les grandes tendances constatées aux Philippines dans les domaines économique, social et environnemental. Il a noté que tout en posant des défis, ces tendances ouvraient aussi des possibilités, notamment s'agissant de la reformulation des politiques et de l'instauration de nouveaux partenariats. Les participants ont examiné les grandes tendances dans la région et également recensé des aspects nationaux et infranationaux particuliers, notamment la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, l'éloignement des marchés, l'énergie propre, la sécurité alimentaire et les jeunes. Des intervenants ont déclaré que les pays devaient agir sans tarder sur la base des principes d'appropriation nationale et de cohérence des politiques avec le Programme 2030, tout en soulignant que la réalisation des objectifs de développement durable exigerait un resserrement de la coopération régionale ainsi que des efforts accrus en matière de renforcement des capacités, d'assistance technique et de soutien financier.

6. Les États membres ont mis en évidence les obstacles qui entravaient actuellement la réalisation du développement durable et déclaré qu'il fallait cesser de gaspiller les ressources naturelles et lutter contre la dégradation de l'environnement; tirer effectivement parti de la croissance économique pour éliminer totalement la pauvreté; investir dans le domaine social, notamment en mettant en place des politiques de protection sociale complètes, axées plus particulièrement sur les jeunes; combler les insuffisances en matière de financement et de compétences; assurer l'accès de tous à l'eau, à la nourriture, à l'éducation et à l'énergie; et lutter contre les menaces posées par les changements climatiques et les catastrophes naturelles. Ils ont constaté qu'une action régionale, concertée et efficace devrait être menée pour faire en sorte que personne ne soit laissé de côté dans la mise en œuvre du programme de développement durable. Tout en notant que le Programme 2030 était ambitieux, des délégations ont souligné qu'il offrait en outre l'occasion de sortir des sentiers battus et d'aborder avec plus d'efficacité les problèmes complexes et multisectoriels qui se posaient. Des stratégies plus globales, intégrant les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable, ont été considérées comme indispensables pour atteindre les objectifs du Programme 2030.

7. Les États membres ont noté que le Programme 2030 venait compléter les priorités et stratégies nationales, même si du fait de sa portée, certains pays devaient établir des priorités dans certains domaines. Ils ont fait part d'initiatives déjà en place ou en cours d'élaboration à l'appui du Programme 2030. Certains États membres avaient incorporé les objectifs de développement durable dans leurs plans de développement nationaux ou les avaient transposés dans la législation nationale. Des mécanismes institutionnels étaient actuellement mis en place au niveau national, notamment sous l'égide de chefs d'État ou par des administrations nationales, avec la participation des autorités infranationales et de la société civile. Le Programme 2030 a été jugé tout à fait compatible avec les grands principes et objectifs de développement nationaux, mais les participants ont noté que davantage devait être fait pour relier les objectifs de développement durable à des stratégies et programmes précis.

8. Les États membres ont souligné que les processus régionaux devraient être alignés sur les priorités et engagements définis aux niveaux national et mondial lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable; ils ont relevé que ces processus devraient être adoptés à titre volontaire, arrêtés à l'échelle locale et axés clairement sur les problèmes socioéconomiques ainsi que sur les moyens d'exécution. Même si les différents pays avaient leurs propres priorités et s'il fallait respecter certaines modalités d'examen, la coopération régionale était considérée comme essentielle pour répondre aux priorités nationales. Des mécanismes régionaux pourraient appuyer la mise en œuvre par le biais de la mise en valeur des compétences, du financement, du renforcement des capacités en matière de statistiques et de données grâce à des services consultatifs, à la formation et à l'assistance technique, aux échanges Sud-Sud et au resserrement de la coopération économique.

9. Les organisations de la société civile ont appelé à une action régionale pour faire en sorte que les États membres s'acquittent effectivement des engagements pris en vue de la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, y compris en ce qui concerne le respect des droits humains, la protection sociale, l'accès de tous à la santé et à l'éducation, le passage à une agriculture durable pour éliminer la faim, l'élimination de toutes les formes de marginalisation et de discrimination et la participation aux institutions, sur la base des principes arrêtés lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

II. Séance 2. Priorités régionales de mise en œuvre : statistiques et intégration des objectifs de développement durable pour lutter contre la vulnérabilité

10. Cette séance a été consacrée aux vulnérabilités sociales dans la région et au rôle de l'analyse intégrée pour recenser les priorités en vue de la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle nationale, ainsi qu'à l'importance de données et statistiques ventilées de grande qualité à l'appui d'activités de suivi et d'examen rigoureuses et fondées sur les faits.

11. La séance a été présidée par M. Ahsan Iqbal, Ministre de la planification, du développement et des réformes du Pakistan, qui a aussi animé une réunion-débat regroupant les participants suivants : M. Yuba Raj Khatiwada, Vice-Président de la Commission de planification nationale du Népal; M. Emmanuel F. Esguerra, Secrétaire de la planification socioéconomique des Philippines; M. Sonam Wangchuk, Secrétaire de la Commission du bonheur national brut du Bhoutan; M. Sefuiva Reupena Muagututia, statisticien du Bureau de statistiques de Samoa; M. Panmao Zhai, Coprésident du Groupe de travail 1 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat; M. Santosh Mehrotra, professeur d'économie du Centre d'études sur le secteur et l'emploi informels de l'École des sciences sociales de l'Université Jawaharlal Nehru (Inde).

12. Les participants ont souligné que la mise en œuvre effective des objectifs de développement durable ne devrait pas aboutir à la création de poches de prospérité et de poches de pauvreté, mais plutôt jeter des ponts entre les diverses communautés en luttant contre les vulnérabilités. Les groupes vulnérables comprenaient les

femmes, les peuples autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées, les migrants, les travailleurs agricoles, les jeunes et les travailleurs du secteur informel, car ils ne bénéficient d'aucune protection sociale. Il a été noté que les pays en développement de l'Asie et du Pacifique, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, étaient en outre exposés aux effets des changements climatiques et à des catastrophes naturelles, par exemple l'élévation du niveau de la mer, les cyclones, les glissements de terrain, les inondations et la sécheresse. Les participants à la réunion-débat ont donc appelé à aborder le développement durable à l'aide d'une stratégie globale tenant compte du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et de l'Accord de Paris. À cet égard, les participants au Forum ont recommandé que la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 traite de ces vulnérabilités.

13. Les participants au Forum ont souligné qu'il était nécessaire d'adapter les indicateurs mondiaux des objectifs de développement durable à la situation de chaque pays et que les processus d'examen aux niveaux national et régional pouvaient contribuer à définir les politiques afin d'allouer des ressources et de repérer les domaines dans lesquels une aide était nécessaire. Les participants ont noté que les processus d'examen devaient compléter les processus existants et que les résultats des examens effectués à l'échelle régionale et nationale pouvaient éclairer et guider l'engagement politique en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable, tout en offrant des possibilités d'apprentissage et de mise en commun des meilleures pratiques.

14. Les participants au Forum ont noté qu'il était essentiel de disposer facilement et en temps utile de données et statistiques pertinentes de grande qualité et fiables, ventilées par revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et situation géographique, et autres catégories en fonction du contexte national. Ils ont souligné que ces données étaient nécessaires pour mener des interventions fondées sur la connaissance des faits; il fallait notamment disposer d'un cadre statistique qui rende compte des vulnérabilités afin de consacrer des ressources à la lutte contre les inégalités.

15. Conscients de l'insuffisance des données et du degré de qualité nécessaire pour réaliser les objectifs de développement durable, et reconnaissant les limites des capacités statistiques nationales, les participants au Forum ont souligné qu'une révolution des données et une restructuration, ainsi qu'une révision des écosystèmes de données et des partenariats solides avec les acteurs de développement, étaient nécessaires pour répondre aux besoins dans ce domaine. À cet égard, les participants ont salué le rôle de premier plan que jouait le Comité de statistique dans le renforcement des capacités en vue de disposer en temps utile de davantage de données fiables de grande qualité.

16. Les participants au Forum ont exprimé leur soutien à la création de plateformes multipartites propres à favoriser la participation et la responsabilisation dans le suivi et l'examen des progrès accomplis. Ils ont en outre souligné qu'il fallait soutenir les échanges régionaux de connaissance en faveur du suivi et de l'examen.

17. Les représentants de la société civile ont souligné que la feuille de route régionale devrait intégrer les indicateurs et les données ventilées les plus pertinentes pour la région. Ils ont insisté sur la nécessité d'élaborer des plans d'action ciblés et

durables assortis de dotations budgétaires, y compris pour la collecte, l'analyse et la communication de données, afin de s'assurer de la participation effective des groupes marginalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

III. Séance 3. Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030; forme et fonction du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

18. À la deuxième session du Forum, il avait été demandé que, lors de la troisième session en 2016, les participants commencent à élaborer et définissent une feuille de route régionale et décident de la forme, de la fonction et des modalités du Forum à la faveur d'un processus consultatif intergouvernemental. Des propositions dans ce sens ont été examinées lors de la séance 3 du Forum.

19. La séance était présidée par M. Constâncio da Conceição Pinto, Ministre du commerce, de l'industrie et de l'environnement du Timor-Leste. M. Jonas Leones, Sous-Secrétaire pour l'environnement et les questions environnementales internationales du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles des Philippines, en sa qualité de Président de la réunion préparatoire des hauts responsables relative à la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique et à la forme et la fonction du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, a rendu compte des travaux de cette réunion qui s'est tenue le 2 avril 2016. Ont participé à cette réunion préparatoire 28 représentants d'États membres de la CESAP, 1 État non membre, ainsi que des représentants de la société civile. Le Président a rappelé le soutien qui avait été exprimé en faveur du Forum lors de la réunion préparatoire et a évoqué dans les grandes lignes les questions ayant suscité une convergence de vues s'agissant de la forme et de la fonction du Forum et de la feuille de route régionale.

20. Il est ressorti des déclarations faites par les représentants des gouvernements que, même si de nombreuses décisions restaient encore à prendre à l'échelle mondiale, les participants étaient très favorables au Forum en tant que plateforme régionale permettant de faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les participants étant conscients que la question méritait plus ample examen, il a été décidé de constituer un groupe de travail informel. Ce groupe de travail a rédigé deux documents, l'un portant sur la forme, la fonction et les modalités du Forum, et l'autre sur la feuille de route régionale.

21. Après la poursuite des débats en plénière, le premier document relatif à la forme et à la fonction du Forum, en tant qu'instance intergouvernementale se réunissant tous les ans, a été accueilli favorablement par les participants. Le second document constituait le fondement de la feuille de route, pour laquelle il a été jugé nécessaire d'organiser de nouvelles consultations en vue de l'établissement de la version finale du texte. Les conclusions du groupe de travail ont fait état de nombreuses aspirations communes s'agissant du Forum et de la feuille de route régionale, comme en ont témoigné nombre de déclarations des États membres et d'organisations de la société civile. Dans leurs déclarations, les participants ont également proposé à plusieurs reprises de poursuivre les débats et le suivi dans le

cadre de l'organisation des futures sessions du Forum. Il a été noté que le Forum devrait faire partie de l'appareil de conférence de la CESAP.

22. Il a été proposé qu'après la troisième session du Forum, un comité/groupe de travail soit créé et qu'un processus et des dispositions claires soient établis en vue de définir les grandes priorités et orientations, de tenir des consultations avec les parties prenantes et de fixer le calendrier des négociations et des accords. Ce comité/groupe de travail devra s'employer à élaborer une feuille de route régionale pour le développement durable tenant compte des difficultés, des besoins et des aspirations des pays en matière de développement durable, ainsi que susciter l'appropriation collective et l'instauration de partenariats pour sa mise en œuvre.

23. De nombreuses déclarations ont également porté sur le suivi et l'examen. Le rôle que jouent le Forum et la CESAP pour faire connaître le point de vue de la région dans les débats mondiaux a été souligné. On a également mentionné l'action menée par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique pour élaborer un projet d'ensemble d'indicateurs principaux pour la région du Pacifique. D'autres organisations, telles que le Programme de coopération dans le domaine de l'environnement pour l'Asie du Sud, ont proposé de contribuer à l'établissement de données de base et autres éléments utiles pour le suivi et l'examen, ainsi que, plus généralement, à la mise en œuvre du programme. Certains États membres ont mis en avant le principe de la responsabilité commune mais différenciée en matière de coopération régionale s'agissant du Programme 2030.

24. Les gouvernements ont fait part de leurs efforts de préparation et de mise en œuvre, aussi bien dans le cadre des initiatives déjà en place que de celles prévues pour l'avenir, et de leurs efforts en lien avec le soutien à d'autres pays. Ils ont notamment évoqué la création de nouvelles institutions, notamment celle du premier Ministère du développement durable et de la flore et la faune sauvages de Sri Lanka, la mise en place d'un cadre national de consultation axé sur les jeunes en Azerbaïdjan et l'intégration des objectifs de développement durable dans les cadres nationaux de planification du développement de plusieurs pays. Des organisations sous-régionales et des organismes du système des Nations Unies ont également fait état du vaste soutien mis à la disposition des États membres.

25. Les organisations de la société civile ont appelé à s'engager à la fois dans le Forum – qui constitue un cadre multipartite et inclusif propice à la collaboration et conforme aux engagements pris dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale relative à la structure et aux modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable – ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route régionale ambitieuse. Les participants ont demandé instamment que le processus d'élaboration soit rapide et respecte une échéance bien définie, et que le Forum soit de nature à créer une cohérence régionale. De plus, il a été souligné qu'il est de la plus haute importance de mettre l'accent sur les problématiques nouvelles et naissantes, en particulier celles qui exigent une coopération régionale. Les représentants du secteur privé ont proposé que le Forum reflète les bonnes pratiques en matière de partenariat public-privé, de manière à inspirer l'élaboration de normes, critères et politiques à l'échelon régional.

26. Avant l'adoption du projet de rapport, un État membre s'est déclaré préoccupé par les possibles incidences financières et l'explication de dernière minute donnée à ce sujet. Cet État membre a fait remarquer que les dépenses supplémentaires

peuvent et doivent être couvertes à l'aide des ressources disponibles au titre de l'exercice biennal 2016-2017 et s'est réservé le droit d'exprimer ses vues à l'avenir.

27. Le secrétariat a expliqué que le Forum n'était pas un cadre approprié pour débattre de questions budgétaires. Il a précisé que la Cinquième Commission de l'Assemblée générale était chargée de statuer sur ces questions et que, suivant les instructions de l'Assemblée générale, le Secrétariat des Nations Unies présentait un rapport récapitulatif exposant ses dépenses prévues au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour examen. Ce rapport sera mis à la disposition des États membres. La Commission sera informée en temps utile des incidences sur le budget-programme du Forum.

IV. Séance 4. Science, technologie et innovation pour le développement durable

28. Cette séance a mis en évidence la manière dont la science, la technologie et l'innovation pouvaient être utilisées pour intégrer les trois dimensions du développement durable. Les participants ont souligné qu'il était indispensable d'aborder l'innovation sous un angle inclusif et collaboratif si l'on voulait réaliser les objectifs du Programme 2030; ils ont également relevé plusieurs domaines prioritaires méritant une attention particulière, et fait état de certaines difficultés et recommandations à ce sujet. Les participants ont noté que la CESAP et son Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation offriraient un cadre propice à la mise en commun des connaissances et faciliteraient la collaboration en matière de science, de technologie et d'innovation au service du développement durable.

29. La séance a été présidée par M. Constâncio da Conceição Pinto, Ministre du Commerce, de l'industrie et de l'environnement du Timor-Leste et animée par M. Ashvin Dayal, Directeur général (Asie) de la Fondation Rockefeller. Ont participé à cette séance : M. Pichet Durongkaveroj, Ministre de la science et la technologie de la Thaïlande, M^{me} Bettina Quimson, du Ministère de la science et de la technologie des Philippines (Division eSociety), M^{me} Elenita Daño, membre du Groupe des 10 des Nations Unies pour le soutien au mécanisme de facilitation des technologies et Directrice pour l'Asie du Groupe d'action sur l'érosion, la technologie et la concentration, M. Darlington Akaiso, du département Enterprise Risk & Solutions de la Société financière internationale, M^{me} Tracy Farrell, Directrice régionale de l'organisation Conservation International, et M. Akash Bhavsar, Directeur général du Skyquest Technology Group et Président de l'Équipe spéciale innovation et compétitivité du réseau des entreprises durables de la CESAP.

30. Lors de cette séance, les participants ont souligné l'importance de la collaboration entre les parties prenantes, reconnaissant que les pouvoirs publics pouvaient jouer un rôle de facilitateur, mais qu'ils devaient collaborer avec différents acteurs, en particulier avec le secteur privé, pour encourager l'innovation ouverte et inclusive ainsi que l'investissement dans la recherche, le développement et les domaines liés à l'innovation.

31. Les participants ont également souligné que les utilisateurs et les populations locales devaient être consultés, et leurs capacités renforcées, afin que la science, la

technologie et l'innovation puissent être efficacement utilisées et facilement accessibles, en particulier aux groupes vulnérables. Il a été souligné que la connectivité en matière de technologies de l'information et de la communication était essentielle pour tendre vers une croissance durable dans la région Asie-Pacifique, qui abritait certains des pays les plus innovants du monde, mais également certains des plus démunis sur le plan technologique. Plusieurs participants ont fait valoir l'importance de l'investissement dans l'éducation et dans la valorisation des ressources humaines, ce qui permettrait de développer les capacités nationales et régionales en faveur de l'innovation. Les participants au Forum ont également suggéré qu'il convenait d'analyser les objectifs de développement durable et de s'efforcer d'examiner les données et indicateurs existants et de les combiner et les développer plus avant, afin de pouvoir suivre et évaluer efficacement l'évolution de la science, de la technologie et de l'innovation.

32. Plusieurs États membres ont souligné qu'il importait de collaborer dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation pour réaliser le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et, plus généralement, pour parvenir au développement durable. Ils ont également souligné le rôle que jouait la CESAP en sa qualité de commission régionale, qui lui permet de faire le lien entre initiatives nationales et mondiales, et ils lui ont instamment demandé d'aider les États membres à mettre en œuvre des stratégies en matière de science, de technologie et d'innovation alignées sur le Programme 2030. Certains États membres ont souligné le rôle important que jouaient la science, la technologie et l'innovation pour accroître la résilience face aux catastrophes et pour réduire la fracture numérique, en particulier dans les économies vulnérables. Les membres de la société civile ont souligné que des mécanismes régionaux et mondiaux en matière de science, de technologie et d'innovation devraient être mis en place pour protéger les droits fondamentaux et le développement inclusif.

33. Les participants au Forum ont réaffirmé les engagements énoncés dans les objectifs de développement durable et ont souligné qu'il conviendrait de renforcer la coopération régionale et internationale en matière de partage des savoirs et de créer des synergies dans des domaines liés à la science, la technologie et l'innovation. Les participants ont reconnu la nécessité de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire à l'échelle régionale et internationale dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que de tirer parti de la technologie et l'innovation; ils ont aussi relevé que la science, la technologie et l'innovation pouvaient permettre de réduire les inégalités et d'atteindre les groupes de personnes vulnérables. Les participants ont prié instamment la CESAP d'aider les États membres à mettre en œuvre des stratégies en matière de science, de technologie et d'innovation qui soient conformes au Programme 2030.

34. La nécessité d'adopter des approches intégrées et systématiques a été soulignée. Les participants ont noté que la CESAP constituait un cadre régional adapté pour engager une coopération dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, par l'intermédiaire de son Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation, qui a tenu sa première réunion en octobre 2016. Ils ont également pris note des activités déjà engagées, telles que l'initiative de l'autoroute Asie-Pacifique de l'information. La CESAP devrait offrir un cadre favorisant le partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience et permettant de mettre en place des mécanismes pour faire connaître les points de vue des diverses

parties concernées, en particulier le secteur privé et les populations locales. Certains participants ont également demandé à la CESAP d'offrir des formations sous-régionales et régionales et de donner des orientations en matière de renforcement des capacités pour favoriser les innovations. On a suggéré que le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation devrait contribuer au débat sur le Mécanisme de facilitation des technologies et compléter les travaux que ce dernier mène à l'échelon régional.

35. Les organisations de la société civile ont souligné que la science, la technologie et l'innovation constituent des éléments fondamentaux des moyens de mise en œuvre et, à ce titre, devraient bénéficier de ressources tant nationales qu'internationales. En outre, les efforts déployés en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation devraient tenir compte de la question de l'aide publique au développement et garantir des règles commerciales justes et un accès suffisant aux technologies appropriées, tout en s'assurant de la place réservée aux politiques de développement et de leur cohérence. Elles ont salué la création du Mécanisme de facilitation des technologies, qui devrait avant tout permettre aux populations locales de mettre en commun et de tirer parti des technologies et des pratiques innovantes, et garantir des protections et des mécanismes libres de consentement préalable en connaissance de cause s'agissant de l'utilisation des savoirs traditionnels. Il a été souligné que la science et la technologie devraient faire partie des biens communs mondiaux et qu'elles doivent profiter aux peuples plutôt que de constituer une fin en soi.

V. Séance 5. Faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables : priorités et opportunités régionales

36. Les participants à cette séance ont discuté de l'importance de bâtir des villes ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables dans la région, et relevé que cela nécessitait des ajustements. Ils ont mis l'accent sur des exemples concrets de la manière dont les villes pourraient jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre des objectifs convenus sur le plan mondial et ont fait état des principales difficultés qui se posaient dans ce cadre, telles que la volonté des villes de concentrer les efforts sur les objectifs de développement durable et leur réalisation, mais aussi l'insuffisance des ressources, la nécessité de disposer de données sur lesquelles fonder les politiques et suivre l'avancement des progrès et l'importance de la coordination et de l'alignement des institutions avec les politiques nationales de mise en œuvre. Les participants à la séance ont recensé les rôles que la région pourrait jouer et les domaines prioritaires sur lesquels se concentrer pour soutenir les initiatives locales en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030.

37. La séance a été animée par la Secrétaire exécutive de la CESAP. Ont participé à cette séance : M^{me} Maimunah Mohd Sharif, Présidente du Conseil municipal de Seberang Perai (Malaisie); M. Yogeshwar Parajuli, Commissaire au développement auprès de l'Autorité pour le développement de la vallée de Katmandou (Népal); M. Romano Reo, maire de Betio (Kiribati); M. Jeonghee Lee, Directeur général pour la coopération en matière de développement urbain international de

l'Administration métropolitaine de Séoul (République de Corée); M. Bauyrzhan Baibek, maire d'Almaty (Kazakhstan); M. Powes Parkop, Gouverneur de Port Moresby et Parlementaire (Papouasie-Nouvelle-Guinée); M^{me} Kalpana Srivastava, Commissaire et Directrice de l'autonomisation des femmes au Gouvernement de l'État du Madhya Pradesh, ville de Bhopal (Inde).

38. Le débat a mis en évidence la manière dont les villes s'efforçaient de traduire les accords internationaux en actions locales, notamment par la voie d'une planification stratégique de long terme. Les participants ont souligné qu'une mobilisation efficace des citoyens serait essentielle pour la bonne mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. S'appuyant sur des exemples de réussite en matière de participation citoyenne dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe, de l'adaptation et de la résilience face aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, de la sécurité urbaine, de la santé, des transports, du développement économique local et de la protection de l'environnement, les intervenants ont noté la nécessité de faire le lien entre les objectifs de développement durable et la vie quotidienne des citoyens. La mobilisation du public, l'inclusion sociale – en particulier des groupes vulnérables et marginalisés, notamment les migrants – ainsi qu'une budgétisation participative tenant compte de la problématique hommes-femmes ont été citées comme autant d'approches particulièrement efficaces pour améliorer la qualité de vie dans les villes et concrétiser la promesse de ne laisser personne de côté. Certains participants ont informé le Forum qu'ils s'efforçaient plus particulièrement de garantir la sécurité et d'éliminer la violence dans les villes, ainsi que de promouvoir la santé, en particulier des femmes et des jeunes. Les participants ont également souligné le rôle que pourraient jouer les nouvelles technologies pour améliorer la gouvernance et encourager la participation des citoyens au niveau local, notamment grâce à l'utilisation d'outils de gouvernance en ligne et des réseaux sociaux.

39. Les participants au Forum ont reconnu que les villes joueraient un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique et qu'il était important d'impliquer les collectivités locales et d'autres parties prenantes dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en mettant à profit l'expérience acquise lors de l'application d'Action 21 au niveau local et des objectifs du Millénaire pour le développement. Les participants ont noté qu'il importait de faire coïncider les stratégies et les plans infranationaux avec les politiques et les stratégies de mise en œuvre nationales, ainsi que de promouvoir la coordination institutionnelle. Ils ont également relevé l'importance de renforcer les capacités des États membres en matière de données et de statistique à tous les niveaux. Les participants ont appelé à un renforcement de la coopération régionale en vue de développer la résilience des villes. À cet égard, ils ont salué la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes en tant qu'organisme favorisant la coopération et les échanges à l'échelon régional.

40. Les États membres ont noté que l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans nationaux de développement ne devrait pas constituer une fin en soi, mais exigerait une coordination et un appui adéquats à tous les niveaux. Il faudrait notamment examiner avec attention les besoins particuliers des économies vulnérables et y répondre. Le renforcement des capacités et des organismes nationaux, à l'échelon national et local, serait crucial pour s'assurer de la mise en application et du suivi effectifs des objectifs de développement durable. Les

participants ont aussi relevé qu'il était important d'organiser des consultations nationales avec diverses parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement.

41. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont souligné l'importance de mettre l'urbanisation au service du développement durable dans la région. Ils ont recommandé qu'une attention particulière soit portée à un certain nombre de questions, y compris la durabilité environnementale, les migrations, les changements climatiques et les catastrophes et ont informé le Forum de diverses initiatives engagées en la matière. Ils ont pris note du rôle important de l'échelon local pour concrétiser les engagements internationaux, notamment les objectifs de développement durable, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

42. Les organisations de la société civile ont insisté sur la nécessité de défendre les intérêts des citoyens et de garantir le droit de tous aux services essentiels, notamment le logement, ainsi que de considérer les pauvres des villes, les habitants de taudis, les migrants, le secteur informel et les sans-abri comme des acteurs et des partenaires du développement urbain. Ils ont recommandé de faire de ces questions une priorité dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans la formulation du Nouveau Programme pour les villes devant être adopté à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Ils se sont déclarés préoccupés par la promotion des partenariats public-privé au détriment des intérêts des citoyens et ont appelé à mettre fin aux expulsions forcées, rétrogradations de baux et évacuations de communautés informelles. Des représentants de collectivités locales ont souligné le rôle des collectivités locales dans la mise en œuvre du Programme 2030, ainsi que l'importance d'établir des partenariats entre les différents niveaux administratifs, et avec d'autres parties prenantes. Le Nouveau Programme pour les villes devrait s'appuyer sur les engagements du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres accords internationaux, en vue de s'assurer qu'il soit effectivement mis en application au niveau local.

43. Les participants ont souligné qu'il importait que la CESAP appuie et renforce les plateformes, les efforts et les réseaux régionaux en vue de la bonne mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'échelon local. Les collectivités locales, les grands groupes et d'autres parties prenantes ont demandé que les collectivités locales participent aux prochains Forums, et que ceux-ci leur offrent une plateforme pour faire part de leurs progrès, mettre en commun leurs expériences et échanger sur les difficultés et les possibilités que présente la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau local.

VI. Séance 6. Questions diverses

44. Une manifestation connexe a été organisée sur le thème des examens nationaux volontaires afin de faire connaître l'état d'avancement de la planification et de la mise en œuvre, notamment à l'échelon local, des objectifs de développement durable dans les pays s'étant portés volontaires pour procéder à un examen national en 2016. Les participants ont fait remarquer que le processus de suivi et d'examen constituait un élément important de la mise en œuvre globale du Programme 2030. Au cours du débat, les représentants de la Chine, des Philippines,

de la République de Corée, des Samoa et de la Thaïlande ont présenté des plans d'appui à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Des représentants ont informé le Forum de la nécessité de fournir une aide financière et technique pour améliorer les systèmes statistiques et d'apporter un appui régional pour faciliter le transfert de technologie, le partage des connaissances – notamment par la mobilisation du secteur privé – et une coopération soutenue afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Ils ont aussi rappelé l'importance de la société civile dans la mise en œuvre du Programme 2030.

45. Une autre manifestation connexe a été organisée pour identifier et débattre des manières dont la coopération régionale pouvait aider les États membres à mettre en œuvre l'objectif de développement durable 6 (« Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable »). Les participants à cet événement ont pris connaissance des expériences en matière de gestion de l'eau et d'assainissement de certains pays de la région tels que l'Inde, le Népal, la République démocratique populaire lao, Sri Lanka, le Tadjikistan et d'autres pays d'Asie centrale. La gestion de problèmes tels que les sécheresses, les inondations et la mauvaise qualité de l'eau a été identifiée comme l'un des grands défis de la région Asie-Pacifique. À cet égard, l'importance du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses a été signalée. Les participants ont salué le travail de la CESAP dans le domaine de la coopération en matière de gestion des eaux transfrontières au moyen de technologies d'observation de la Terre et d'images satellitaires, en tant qu'outils de mise en œuvre pour la gestion intégrée des ressources en eau et la gestion des sécheresses et des inondations. Les participants ont recommandé la mise en place d'une coopération régionale en faveur de pratiques efficaces de gestion de l'eau et de l'assainissement. Ils ont souligné la nécessité de renforcer les capacités des décideurs politiques et des institutions, et de promouvoir l'éducation et la sensibilisation des populations locales à l'importance des pratiques de conservation de l'eau et d'assainissement.

46. Un troisième événement connexe a été organisé sur l'objectif de développement durable 10 (« Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre »). Les débats ont été enrichis par des présentations sur les expériences de différents pays et les points de vue de la société civile en matière de lutte contre les inégalités. Les inégalités étaient considérées comme un enjeu transversal de l'ensemble du Programme 2030. Les participants ont reconnu que les causes et les dimensions des inégalités dépendaient du contexte et méritaient un examen approfondi. Ils ont également relevé que les inégalités devaient être combattues en s'attaquant à leurs causes profondes. Le débat a mis en évidence l'importance d'identifier les groupes vulnérables, notamment en utilisant de multiples sources de données ventilées telles que des études, pour comprendre la nature et les causes véritables des inégalités, et veiller à ne laisser personne de côté.